

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

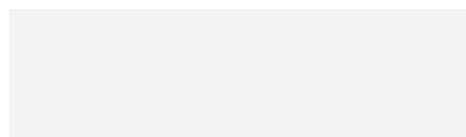
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 182-08, 216-24, 218-10 ET 386

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 182-08	modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds de roulement Adoption par le conseil : 5 octobre 2021
Règlement 216-24	modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330) Adoption par le conseil : 5 octobre 2021
Règlement 218-10	modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances – (RMH-450) Adoption par le conseil : 5 octobre 2021
Règlement 386	concernant les animaux Adoption par le conseil : 5 octobre 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, nous priorisons la consultation à distance, à cet effet les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 8 octobre 2021.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe